

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

CONCOURS EXTERNE DE TECHNICIEN D'ART, MÉTIERS DU TEXTILE, SPÉCIALITÉ « RENTRAYEUR EN TAPISSERIE »

SESSION 2018

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission.....	3
A) Le rappel des épreuves	3
1) Les épreuves d'admissibilité.....	3
2) Les épreuves d'admission	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage	4
II. Le déroulement de ce concours externe.....	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'épreuve écrite d'admissibilité	4
C) Les épreuves orales d'admissibilité.....	5
1) L'épreuve orale d'admissibilité n°1 : histoire de l'art	5
2) L'épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier.....	6
D) Les épreuves d'admission	6
1) L'épreuve pratique d'admission.....	6
2) L'épreuve de dessin	6
III. Les statistiques.....	8

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

A) Le rappel des épreuves

1) Les épreuves d'admissibilité

Selon l'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys, « la phase d'admissibilité comprend les épreuves ci-après :

1° une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes),

L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes) ;

- une interrogation sur les techniques du métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes),

L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes).

2° une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation) (durée : deux heures ; coefficient 2). »

2) Les épreuves d'admission

Selon l'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys, « la phase d'admission comporte une épreuve pratique, comportant : - la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité assortie d'un coefficient 4 ; et

- pour certains métiers ou certaines spécialités, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1 ».

Plus particulièrement pour cette spécialité, l'épreuve pratique consiste en la « travail de tissage à l'aiguille d'un fragment de tapisserie d'après un sujet donné avec chaînage à la dimension du sujet et à la grosseur de chaînes données, montage, calque de modèle, tracé du sujet sur la chaîne, choix des couleurs et couture des relais (durée : cinq semaines). »

L'épreuve de dessin consiste en :

« - a) un dessin d'observation d'une nature morte ou d'un modèle vivant (durée : quatre heures) ;

- b) une étude de rythme en noir et blanc d'après un tapis ou une tapisserie (durée : quatre heures) ;

- c) un agrandissement aux carreaux et mise en couleur (durée : vingt et une heures). »

La phase d'admission dure cinq semaines et 29 heures au total.

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de ce concours était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

- Monsieur Pascal TORRES, conservateur en chef du patrimoine, département des objets d'art, musée du Louvre.

Membres de ce jury :

- Madame Myriam BOULEKROUNE, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « textile », atelier de restauration de tapisseries de Paris, service travaux, restauration d'objets mobiliers, département des collections, Manufacture nationale de la tapisserie de Beauvais, Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;
- Madame Sylvie CHIROL, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers du textile, spécialité « rentrayeur en tapisserie », atelier de restauration de tapisseries d'Aubusson, service travaux, restauration d'objets mobiliers, département des collections, Manufacture nationale de la tapisserie de Beauvais, Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;
- Madame Audrey CREVEAU, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « textile », atelier de tapisseries décor, service travaux, restauration d'objets mobiliers, département des collections, Manufacture nationale de la tapisserie des Gobelins, Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de ce concours : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de ce concours externe

A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 5 juin au 10 juillet 2018
Date de l'épreuve écrite	Le 18 septembre 2018
Date des épreuves orales	Le 1 ^{er} octobre 2018
Date de la réunion d'admissibilité	Le 1 ^{er} octobre 2018
Dates des épreuves d'admission	Du 22 octobre au 30 novembre 2018
Date de la réunion d'admission	Le 4 décembre 2018

B) L'épreuve écrite d'admissibilité

Si trois candidats étaient inscrits et convoqués à cette épreuve, seules deux candidates se sont présentées. Le sujet proposé par le jury ne comportait pas de difficulté excessive mais exigeait de la part des candidats des connaissances théoriques solides concernant la restauration des tapisseries ainsi qu'une aisance particulière dans l'appréciation de l'état des textiles anciens.

Afin de permettre aux candidats de cerner rapidement le sujet, le plan de la rédaction était suggéré par le propre énoncé : il s'agissait en effet, en s'appuyant sur les documents photographiques du dossier (composé

d'une reproduction de la tapisserie *La Toilette d'Esther* de la Tenture de l'*Histoire d'Esther* et de plusieurs vues de détails présentant des altérations de l'œuvre) de rédiger une note synthétique dans laquelle, dans un premier temps, le candidat devait justifier ses choix d'intervention, puis dans un second temps, exposer les différentes étapes de son travail.

Le jury a particulièrement valorisé l'organisation du texte : la présence d'une introduction exposant clairement le plan suivi, l'enchaînement des parties, la cohérence du raisonnement, la clarté et la qualité de l'expression, ainsi que l'acuité des réponses apportées par les candidates.

La qualité des copies rendues était inégale quant à l'orthographe ainsi qu'à la clarté de l'expression. Le jury souhaite insister sur le fait que la faiblesse de l'expression écrite parfois constatée devrait inciter les candidats à affermir leur aptitude à l'écrit, d'autant que cette dernière demeure indispensable pour une bonne rédaction des rapports d'intervention d'un restaurateur en tapisseries au cours de sa carrière professionnelle.

Les deux candidates ont cerné le sujet avec une connaissance technique certaine. Cependant, si l'une des candidates a rédigé une note extrêmement claire et détaillée, aux qualités d'expression parfois brillantes, la faible qualité de l'orthographe et de la syntaxe, mêlée à une absence d'élan, a nui lors de l'appréciation de l'une des deux copies.

Faut-il rappeler que la qualité de l'expression écrite ainsi que la rigueur de la syntaxe et de l'orthographe constituent des exigences qui vont bien au-delà du cadre du concours ? Il serait important que les formations des candidats accordassent désormais une place honorable à l'exercice – certes académique mais ô combien enrichissant – d'une plus grande maîtrise de l'expression écrite, du respect des règles basiques de l'orthographe et de la syntaxe du français.

C) Les épreuves orales d'admissibilité

1) L'épreuve orale d'admissibilité n°1 : histoire de l'art

Il va de soi que la maîtrise de l'Histoire de l'art, et de l'histoire de la tapisserie en particulier, demeure un élément important dans la pratique du métier de rentrayeur en tapisserie, dans la mesure où des œuvres d'une haute qualité patrimoniale seront confiées aux futurs techniciens d'art.

Afin d'éviter tout risque de blocage de la part des candidats, le jury avait sélectionné pour chacun des sujets deux reproductions d'œuvres majeures de l'Histoire de la tapisserie. Les candidats disposaient donc de deux reproductions de tapisseries. La première était légendée alors que la seconde ne l'était pas. Néanmoins, une observation attentive de l'œuvre non légendée, systématiquement signée, pouvait livrer aux candidats la nom de l'auteur des cartons de tapisserie, ainsi que le lieu de tissage des œuvres.

Il était demandé aux candidats de choisir librement l'une des deux œuvres reproduites afin d'en présenter, devant le jury, un commentaire détaillé (manufacture, auteur du carton, datation, sujet, iconographie, contexte historique, histoire de l'œuvre, etc.). La seconde tapisserie devait être commentée plus succinctement.

Les connaissances historiques des candidates étaient tout à fait respectables – voire brillantes – et le vif intérêt ainsi que la passion témoignés pour le métier de rentrayeur en tapisserie (perceptibles au travers des commentaires quant à certaines expositions visitées par les candidats) ont été très appréciés.

Aussi le jury a-t-il noté que les exposés présentés par les candidates étaient tous deux de bonne qualité. Tant la gestion du temps de préparation, que celle de la présentation proprement dite étaient concluantes. Le jury a apprécié la précision et la spontanéité avec lesquelles les candidates ont répondu aux questions qui leur étaient posées lors de la seconde partie de l'entretien.

Une remarque s'impose cependant, à l'usage des futurs candidats au concours des recrutements à venir. Parce que les exposés des candidats risquent parfois de souffrir d'une certaine timidité, il est conseillé aux candidats de faire preuve de fermeté dans leurs démonstrations, surtout lorsque leur degré de connaissance en histoire de l'art leur permet de développer leurs analyses sans hésitation.

Les interventions des candidates gagnaient en effet à être soutenues, lorsque ce fut le cas, par leur conviction sincère.

2) L'épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier

En s'aidant, s'il le souhaitait, d'exemples de son choix, le candidat devait répondre de façon détaillée, dans un premier temps, à une question relative à l'une des étapes essentielles de la restauration d'une tapisserie. Dans un second temps, le candidat devait répondre, de façon succincte, à une question théorique élémentaire. Il s'agissait donc, au même titre que l'épreuve d'Histoire de l'art, d'une épreuve essentielle pour déterminer l'admissibilité des candidats.

Les deux candidates ont particulièrement bien réussi cette épreuve, faisant montre d'une connaissance certaine et d'une agilité évidente quant à la pratique de la restauration.

Il demeure hélas que certaines imprécisions, dont avaient témoigné quelques écrits, ont parfois nui à l'expression orale. Le jury a pu constater que, malgré la suggestion qui leur était faite dans l'énoncé du sujet, des exemples précis faisaient parfois défaut, peut-être par timidité devant le jury qui s'est montré particulièrement attentif à la qualité des connaissances techniques, souvent brillantes, dont ont fait preuve les deux candidates.

D) Les épreuves d'admission

1) L'épreuve pratique d'admission

L'épreuve consistait dans le tissage à l'aiguille d'un fragment de tapisserie du XX^{ème} siècle (1926) issue d'une garniture de chaise tissée à la Manufacture de Beauvais.

L'importance de cette épreuve pratique, déterminante dans l'appréciation de la capacité des candidats à accéder aux postes de « techniciens d'art – rentrayeurs en tapisserie », exige non seulement une maîtrise technique réelle mais aussi des capacités de gestion du temps de l'exécution de l'ouvrage. En effet, pour conclure l'exercice, une parfaite maîtrise de la technique (le respect des couleurs, des formes et la qualité du tissage), mais aussi du temps d'exécution, s'imposait.

L'excellente qualité du tissage des candidates explique par ailleurs le fait que les notes de ces épreuves sont demeurées honorables.

2) L'épreuve de dessin

Les épreuves de dessin étaient communes aux deux concours de techniciens d'art :

- spécialité « artiste licier » ;
- spécialité « rentrayeur en tapisserie ».

Les deux jurys félicitent l'ensemble des candidats des deux concours pour la qualité de leur travail ainsi que pour l'attitude de sérieux dont ils ont fait preuve, de façon appliquée, durant les longues séances consacrées aux trois exercices de dessin. Rappelons que la pratique du dessin occupe une place importante dans l'exercice des métiers de licier et de restaurateur, lesquels auront à appréhender, durant leur carrière professionnelle, non seulement la réalisation des dessins mais encore la pratique des couleurs, éléments essentiels à la conception de toute tapisserie.

Pour chacun des exercices, les jurys ont porté une attention particulière au respect des proportions, à la qualité d'exécution ainsi qu'au rendu final. La gestion du temps était là encore déterminante pour parvenir à la parfaite exécution des exercices proposés.

La nature morte, exercice de dessin d'observation, rassemblait plusieurs ustensiles façonnés dans des matériaux divers (métal, céramique, bois, textile) ainsi que des fruits, posés sur une table. Le jury attendait des candidats que ces derniers demeurent attentifs aux rendus des divers matériaux, à la traduction sur la feuille

d'un ensemble cohérent, rigoureusement organisé et bien proportionné, quel que soit le point de vue et/ou la perspective choisis par les candidats.

Les meilleures réalisations ont été celles qui, jouant sur des valeurs très proches, ont traduit le plus simplement les jeux d'ombre et de lumière tout en respectant les rapports de proportion des éléments composant la nature morte.

Plusieurs candidats ont hésité à représenter tout ou partie de la table sur laquelle étaient posés les objets. Les jurys, respectueux de la liberté absolue des divers choix de composition de chacun des candidats, ont valorisé avant tout la franchise de l'exécution, la cohérence de la conception d'ensemble du dessin et sanctionné des réalisations où l'hésitation stylistique semblait emboîter le pas aux défaillances techniques. Il convient en effet de considérer ces exercices, par nature académiques, comme appelant aussi à la sensibilité des candidats : pour autant, la sécheresse éventuelle d'une composition (lorsque cette dernière ne constitue pas un effet de style volontaire) offre souvent moins de charme que l'audace, par nécessité mesurée et contenue dans le cadre contraignant de ces exercices, d'une interprétation artistique assumée.

L'étude de rythme, réalisée d'après une tapisserie (*La Chasse* – carton d'André Mare 1885 -1932), accrochée face aux candidats dans la salle de dessin, constitue une épreuve complexe qui consiste à traduire au moyen du dessin, sur un format donné et sans faire usage de la couleur, la composition de l'œuvre originale afin de révéler la cohérence d'ensemble ainsi que les qualités plastiques de l'œuvre, éléments reposant sur le rythme de la composition, le chromatisme général, les valeurs et le rendu final du tissage. Ainsi, la maîtrise des proportions, la traduction des contrastes de lumière et la mise en place de la composition dans la feuille demeuraient indispensables à cet exercice. Les études les plus réussies sont celles qui sont parvenues à recréer l'harmonie générale (dynamique, contrastes, éléments principaux) de la tapisserie.

Chaque étude de rythme exposait donc, de façon claire et concise, la manière dont le candidat avait appréhendé la tapisserie qui lui était proposée dans le cadre de cette épreuve.

Les candidats se sont acquittés de ce travail délicat parfois avec une certaine difficulté à respecter parfaitement les consignes, notamment le respect exact du rapport des proportions induit par le format de l'œuvre. Dans l'ensemble, les travaux des candidats ont révélé avec clarté la dynamique de l'œuvre proposée, offrant une lecture sensée et une analyse réfléchie de l'œuvre originale. Le soin et la propreté du dessin ont été vivement appréciés.

Les candidats devaient en troisième lieu réaliser sur une toile (d'un format de 1 mètre x 1 mètre) un agrandissement aux carreaux d'après une reproduction d'une peinture intitulée *Lemons*, par Leigh-Anne Eagerton, puis procéder à la mise en couleur de leur travail, d'après le document photographique qui leur était fourni.

Certains candidats ont traduit avec une habileté remarquable les effets de matière, la fluidité de la touche ainsi que les valeurs chromatiques délicates de l'œuvre originale. D'autres candidats ont préféré tenter une interprétation plus libre de l'œuvre originale et se sont par ailleurs parfois un peu trop éloignés des consignes qui leur étaient données. Aussi le jury a-t-il jugé équitable de valoriser les travaux des candidats qui, respectueux des consignes qui préconisaient la plus grande fidélité possible envers l'œuvre de Leigh-Anne Eagerton, avaient su respecter au mieux les effets de matières, le chromatisme, les valeurs et la touche de l'œuvre originale. Peu de réalisations ont failli à la cohérence plastique de l'ensemble résultant de l'agrandissement aux carreaux, mais des imprécisions (essentiellement sensibles dans l'interprétation de la perspective de la composition originale, reposant sur un rythme de courbes convergentes) ont été sanctionnées lorsque ces dernières traduisaient une certaine confusion dans la perception de l'œuvre originale.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 1.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	0	0	0	0	0	0
Femmes	3	3	2	2	2	1
Total	3	3	2	2	2	1

À noter qu'une candidate a également été admise sur liste complémentaire.

Monsieur Pascal TORRES
Président du jury